

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Création d'une servitude de passage et d'aménagement afin d'assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie (DFCI) du Massif des Dentelles de Montmirail au profit du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière. Communes de Beaumes-de-Venise, Faucon, Gigondas, Crestet, Malaucene, Puyméras, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Séguret, Suzette et Vaison-la-Romaine

Par arrêté préfectoral du 23 janvier 2023, une enquête publique est ouverte portant sur le projet de création d'une servitude de passage et d'aménagement concernant la « création d'une servitude de passage et d'aménagement pour les pistes de DFCI des Dentelles de Montmirail ».

Cette enquête, d'une durée de 30,5 jours, se déroulera du 13 février 2023 à 9h00 au 15 mars 2023 midi (12h) inclus.

Monsieur Philippe LAUREAU, Officier Général de l'Armée de Terre, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.

Le syndicat mixte de défense et de valorisation forestière est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête, seront déposés dans les mairies de Vaison-la-Romaine (siège de l'enquête), Crestet, Gigondas, Puyméras et Séguret. Le dossier d'enquête sera également disponible : sur le site internet de la préfecture de Vaucluse au lien suivant : <http://www.vaucluse.gouv.fr> (rubrique Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques), sur le site internet du syndicat mixte de défense et de valorisation forestière et enfin en format papier dans les communes de : Beaumes-de-Venise, Faucon, Malaucene, Saint Marcellin-lès-Vaison et Suzette.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, sur format papier ou informatique, et consigner ses remarques relatives au projet de « création d'une servitude de passage et d'aménagement pour les pistes de DFCI des Dentelles de Montmirail » sur les registres ouverts à cet effet, les jours et heures d'ouverture des mairies désignées, ou les adresser, pendant la durée de l'enquête, par écrit au siège de l'enquête situé en mairie de Vaison-la-Romaine, à l'attention du commissaire enquêteur, ou par message électronique à l'adresse : [ddt-foret-dfci@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddt-foret-dfci@vaucluse.gouv.fr)

Les observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie : de Vaison-la-Romaine le lundi 13 février 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et le mercredi 15 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 , de Séguret le vendredi 24 février 2023 de 14 à 17 heures, de Puyméras le mardi 7 mars 2023 9 heures à 12 heures, de Gigondas le vendredi 17 février 2023 9 heures à 12 heures, du Crestet le mercredi 1er mars 2023 14 heures à 17 heures.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera les registres d'enquête et les documents annexés accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées à la préfète de Vaucluse et au tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de Vaucluse transmettra, dès réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, aux communes de Beaumes de Venise, Faucon, Gigondas, Crestet, Malaucene, Puyméras, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Seguret, Suzette et Vaison-la-Romaine. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an dans les communes sus-mentionnées, à la direction départementale des territoires de Vaucluse et accessibles sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.gouv.fr>

La préfète de Vaucluse est l'autorité compétente pour approuver par arrêté la création d'une servitude de passage pour« création d'une servitude de passage et d'aménagement pour les pistes de DFCI des Dentelles de Montmirail »